

Rapport annuel 2020 | 21





3

Avant-propos

Catherine Chammartin,
directrice

4

Exercice 2020–2021

Les dates marquantes de l'année
sous revue

12

Entretien

Hansueli Stamm, responsable
du service Analyses économiques

16

Gestion des titres de protection

Marques, brevets, designs et
droit d'auteur

24

Droit et politique

Le <cabinet juridique> de la
Confédération

28

Exploiter les données de PI

Recherches, lutte contre la
contrefaçon et le piratage,
formation

32

Organisation

Conseil de l'Institut et Direction

34

Comptes annuels 2020–2021

Résultat positif malgré
la pandémie

40

Galerie de photographies

La PI dans la vie quotidienne

Impressum

Édition : Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) rattaché au Département fédéral de justice et police

Conception, rédaction, traduction et coordination : Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Coopération rédactionnelle : Jost Dubacher, Journalistenbüro Niedermann, Lucerne

Conception graphique : Beat Brönnimann, grafonaut, Wabern

Photos : Andreas Greber, Berne

Crédit photographique :

Pages 3, 12, 32, 33 : Remo Eisner

Page 4 (à gauche) : NZZ Connect

Page 4 (centre) : IPI

Page 5 (à gauche, centre) : iStock

Page 5 (à droite) : IPI

Pages 6, 7, 10 : IPI

Page 8 : STOP À LA PIRATERIE

Page 9 (centre) : Fondation Science et jeunesse

Page 9 (à droite) : iStock

Composition et correction : Typopress Bern AG, Berne

Impression : Merkur Druck AG, Langenthal

© Copyright

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Staufferstrasse 65/59 g, CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)31 377 77 77

www.ipi.ch

Le rapport annuel de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle paraît en français, en allemand, en italien et en anglais. Il est distribué gratuitement et peut être téléchargé en fichier PDF sous www.ipi.ch/rapportannuel.

Par souci de lisibilité, le masculin générique est utilisé pour désigner les personnes des deux sexes. Nous remercions les lectrices de leur compréhension.

Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatif souhaité.

Novembre 2021



Catherine Chammartin, directrice

En vertu de l'Accord international sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (Accord sur les ADPIC), les États signataires sont tenus de respecter des standards internationaux minimaux concernant la protection des droits de propriété intellectuelle. Depuis que la pandémie de coronavirus a éclaté, des voix critiques se sont élevées contre l'Accord, qui existe depuis 1994. Le 2 octobre 2020, l'Afrique du Sud et l'Inde ont présenté au Conseil des ADPIC une proposition intitulée « Drogations à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la Covid-19 ».

Le 5 mai 2021, le gouvernement Biden s'est déclaré prêt à débattre des drogations à l'Accord sur les ADPIC, du moins en ce qui concerne la protection conférée par les brevets sur les nouveaux vaccins anti-Covid-19.

En Europe, la proposition et donc la position des États-Unis suscitent le rejet. Le Conseil fédéral a, lui aussi, été amené à clarifier une nouvelle fois la position de la Suisse. Dans différentes prises de position publiques, les membres du collège gouvernemental ont laissé entendre qu'il serait contre-productif de renoncer temporairement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Pour atteindre l'objectif commun, qui est de pallier la pénurie de vaccins contre la Covid-19 et de produire dans les quantités requises les substances biologiques complexes qui les composent, il convient en premier lieu de relever des défis d'ordre technique et logistique. Le Conseil fédéral a de plus souligné le risque qu'une drogation engendre un vide juridique pour l'industrie pharmaceutique, ce qui aurait des effets négatifs sur les coopérations qui sont absolument nécessaires en ce moment en vue de développer les capacités de production, ainsi que sur la recherche et le développement futurs.

Les débats autour des règles régissant la protection de la propriété intellectuelle sont presque aussi vieux que les droits de propriété industrielle eux-mêmes. Notre pays aussi thématise régulièrement ce sujet. Actuellement, c'est la motion Hefti « Pour un brevet suisse en phase avec notre époque », qui vise à instaurer un examen complet des brevets déposés en Suisse, qui fait parler d'elle. Pour que les débats parlementaires puissent se fonder sur des chiffres, des données et des faits, il importe d'approfondir dès à présent des questions passionnantes telles que déterminer si l'examen complet profite au lieu d'innovation qu'est la Suisse ou si, au contraire, des désavantages sont à craindre.

À l'IPI, c'est le service Analyses économiques qui est chargé de répondre à ces questions et à bien d'autres. L'équipe réalise elle-même des études basées sur des faits ou mandate des tiers. Depuis le printemps dernier, nous savons, par exemple, que près de deux milliards de francs sont dépensés dans le monde pour des produits prétendument « Swiss made », ce qui équivaut, pour la Suisse, à une perte de près de 10 000 emplois.

Durant l'exercice sous revue, l'IPI a encore augmenté les effectifs de son service Analyses économiques afin que les débats sur la protection de la propriété intellectuelle menés au sein des milieux politiques et dans la société puissent s'appuyer sur une base empirique solide.

Mon collègue Hansueli Stamm, qui dirige l'équipe, explique dans une interview à la page 12 en quoi consiste son travail. Il décrit comment ses collaborateurs et lui-même procèdent, comment ils préparent des études, puis synthétisent les résultats dans un rapport. Je vous souhaite une lecture instructive.

Septembre

2 septembre 2020

SEF.Croissance : événement spécial pour les PME et les jeunes entreprises



L'événement spécial « SEF.Croissance » dédié aux jeunes entreprises et aux PME se déroule à Montreux dans le cadre du Swiss Economic Forum (SEF) 2020. Au programme figurent des présentations inspirantes et un panel de discussion avec Caspar Coppetti, co-fondateur de la société On. Le (Speed-)Dating4Growth est l'occasion pour les participants de discuter de leurs défis individuels avec des experts de domaines tels que le financement ou la gestion des risques. Les experts de l'IPI, quant à eux, donnent des conseils, des astuces et des suggestions en matière de protection des innovations. Le SEF4KMU est une initiative du SEF et de partenaires de renom qui s'adresse aux PME et aux jeunes pousses suisses nourrissant des ambitions d'expansion. L'IPI soutient l'initiative en tant que partenaire principal.

4 septembre 2020

Indice mondial de l'innovation 2020 : la Suisse demeure le pays le plus innovant au monde

Pour la dixième année consécutive, la Suisse est le pays le plus innovant au monde. C'est ce qui ressort de l'Indice mondial de l'innovation 2020 après évaluation de 131 économies dans le monde. Elle est suivie par la Suède, les États-Unis et le Royaume-Uni. Dans tous les domaines, la Suisse enregistre une performance supérieure à la moyenne

en comparaison avec l'UE. Les résultats des investissements consentis par la Suisse dans l'innovation sont excellents sur le plan qualitatif. De plus, l'économie helvétique, qui affiche une proportion importante d'emplois à haute valeur de connaissances et déploie des investissements d'origine privée considérables dans la R&D, se distingue par sa propension à innover. L'Indice mondial de l'innovation évalue la performance en matière d'innovation des différents pays en s'appuyant sur près de 80 indicateurs. Le classement est publié chaque année par la Business School INSEAD, l'Université Cornell et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Avec son portail pour les PME, l'IPI propose aux start-up et aux petites et moyennes entreprises des informations précieuses sur la protection des innovations.

4 septembre 2020

La Suisse ratifie la réforme constitutionnelle de l'OMPI



La Suisse ratifie la réforme constitutionnelle de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Elle accepte ainsi une réforme institutionnelle élaborée par les États membres de l'Organisation, qui entraîne la modification de dix traités internationaux auxquels la Suisse est partie contractante, tels que la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et le Traité de coopération en matière de brevets. « La réforme constitutionnelle de l'OMPI simplifie le fonctionnement de

cette agence onusienne », explique Reynald Veillard, attaché en propriété intellectuelle à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU à Genève. Il précise : « Elle modernise le processus budgétaire et facilite la tenue de réunions annuelles des États membres. En ratifiant cette réforme, la Suisse affiche son plein soutien à l'OMPI et rappelle l'importance qu'elle attache au traitement des questions institutionnelles de l'Organisation afin que celle-ci fonctionne de manière optimale. » La réforme entrera en vigueur dès que 135 États membres de l'OMPI l'auront formellement acceptée.

Octobre

14 octobre 2020

Un système suisse des brevets attrayant pour les PME

Le Conseil fédéral souhaite moderniser le système suisse des brevets et l'adapter aux normes internationales. Il met en consultation une révision partielle de la loi sur les brevets jusqu'au 1^{er} février 2021. Dans le but d'accroître la sécurité juridique et d'augmenter la valeur des brevets délivrés, il est proposé que seules les inventions nouvelles et résultant d'une activité inventive puissent être brevetées. Pour les PME et les inventeurs individuels, le brevet suisse deviendrait ainsi une alternative avantageuse au brevet européen avec examen complet. Le projet de révision législative propose en outre un modèle d'utilité sans examen sur le fond avec une durée de protection plus courte afin de permettre aux innovateurs de mieux adapter leur stratégie de protection à leurs besoins et possibilités économiques.



Novembre

2 novembre 2020

Dialogue couronné de succès: l'Indonésie adopte la loi omnibus

Le président Joko Widodo promulgue la loi omnibus (n° 11 de 2020 – *Job Creation Law*). Par dérogation à l'Accord sur les ADPIC de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'art. 20 de la loi sur les brevets n° 13 de 2016 obligeait les titulaires de brevets à fabriquer leurs produits brevetés en Indonésie (exigence de fabrication locale), faute de quoi la protection du brevet n'était pas garantie. Modifiée par la loi omnibus, cette disposition légale prévoit désormais que pour utiliser un brevet (*working the patent*), il n'est plus nécessaire que le produit breveté soit fabriqué en Indonésie. Autrement dit, l'importation d'un produit breveté est aussi considérée comme une utilisation du brevet. Depuis la fin 2016, l'IPI entretient des contacts réguliers avec les autorités indonésiennes compétentes dans le cadre d'une étroite collaboration avec l'ambassade de Suisse à Jakarta (DFAE) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO/DEFR). Il a également œuvré à une adaptation de la loi indonésienne sur les brevets qui soit compatible avec l'OMC dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange AELE-Indonésie. Grâce à l'adoption de la loi omnibus par le parlement indonésien, cet objectif est atteint et une insécurité juridique problématique écartée. Le climat des échanges et des investissements bilatéraux entre l'Indonésie et la Suisse s'en trouve favorisé.



Du 17 au 19 novembre 2020

L'édition 2020 du Swiss Innovation Forum se tient en ligne



En raison de la situation sanitaire, le Swiss Innovation Forum (SIF) a lieu de façon virtuelle. Il était hors de question pour les organisateurs d'annuler l'édition 2020 placée sous la devise « It's Time To Innovate – NOW ». Cette année aussi, l'IPI compte au nombre des principaux partenaires du SIF et participe à la conférence numérique avec un stand virtuel et un groupe de discussion.

Décembre

17 décembre 2020

Nouveau record : plus de mille inventions analysées

En novembre 2020 déjà, l'IPI réalise sa millième recherche assistée dans la littérature brevets. Cette prestation permet aux innovateurs de déterminer si leur invention a une chance d'être brevetée. Dans le cadre de la recherche, les clients sont en outre familiarisés avec les différentes procédures de dépôt. L'IPI propose cette prestation depuis quinze ans, et il n'a jamais réalisé autant de recherches en une année. La gratuité des recherches assistées pendant le semi-confinement pour soutenir les inventeurs, les start-up et les PME a contribué à la hausse de la demande. Dans les huit semaines qui ont suivi cette offre, l'IPI a reçu 380 requêtes. Depuis mars 2020, les recherches assistées sont réalisées avant tout via des réunions en ligne, ce qui fonctionne bien. De l'avis des experts, une recherche effectuée sur place présente néanmoins de nombreux avantages : l'échange direct est plus spontané et il n'y a pas de barrières techniques à surmonter. Comme la crise du coronavirus sollicite fortement les PME et les start-up innovatrices, l'IPI décide de poursuivre son aide en proposant jusqu'au 30 juin 2021 ses recherches assistées dans la littérature brevets et ses analyses contextuelles assistées de brevets au prix de 100 francs au lieu des 300 habituels.



18 décembre 2020

La « marque Suisse » est bien protégée



Les critères légaux visant à protéger durablement l'indication de provenance « Suisse » s'avèrent utiles. Il ressort des études réalisées sur mandat du Conseil fédéral que, dans l'ensemble, la législation « Swissness » a un impact positif modéré sur l'économie suisse. Le bénéfice économique global net, c'est-à-dire après déduction des coûts liés au respect des critères légaux, s'élève à au moins 0,2 point de pourcentage de la performance économique annuelle (produit intérieur brut). En chiffres absolus, cela correspond à quelque 1,4 milliard de francs par année, soit environ 163 francs par habitant, effets indirects compris, puisqu'à côté des producteurs, d'autres agents économiques comme les sous-traitants et les exportateurs tirent aussi profit de la réglementation, contribuant ainsi au bénéfice macroéconomique indiqué. Au vu des résultats de l'évaluation, le Conseil fédéral est d'avis que la législation « Swissness » a globalement atteint son objectif. Dans un rapport adopté le 18 décembre 2020, il identifie néanmoins des pistes d'action concernant l'application à l'étranger et la mise en œuvre des dispositions dérogatoires dans le domaine des denrées alimentaires. L'IPI et l'Office fédéral de l'agriculture ont mandat d'examiner des mesures concrètes dans les domaines où l'évaluation a mis en évidence un potentiel d'amélioration.

Janvier

1^{er} janvier 2021

Partenariat de la revue sic! avec Helbing Lichtenhahn

Paraissant depuis 1997, la revue du droit de la propriété intellectuelle, de l'information et de la concurrence sic! est devenue une publication essentielle pour les milieux professionnels. Depuis plus de 23 ans, un comité éditorial indépendant propose aux juristes suisses spécialisés en PI des articles de grande qualité sur la jurisprudence et la doctrine récentes dans ce domaine. La revue est financée par l'IPI, l'Association suisse pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI Suisse), 14 autres organisations spécialisées et par de nombreux abonnés. À partir de janvier 2021, la revue sic! est éditée par la Fondation sic! et publiée par la maison d'édition Helbing Lichtenhahn avec une ligne thématique et une qualité inchangées.



1^{er} janvier 2021

Nouvelles directives pour l'examen des brevets

L'IPI a mis à jour les directives relatives à l'examen quant au fond des demandes de brevet nationales. Les directives actualisées s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2021 à toutes les procédures en cours. Elles clarifient notamment les critères pour l'examen des certificats complémentaires de protection (CCP) et des CCP pédiatriques (chap. 13 et 14). Les informations concer-

Février

nant les délais à respecter en cas de notifications de l'IPI ont en outre été adaptées à la pratique actuelle : un délai de trois mois est accordé pour toutes les notifications émises dans le cadre de l'examen quant au fond d'une demande de brevet; pour les notifications concernant les CCP et les prolongations pédiatriques, le délai est de deux mois (chap. 1.2.3). Comme par le passé, ces délais peuvent être prolongés. Les autres modifications sont principalement d'ordre rédactionnel.

22 février 2021

Limites territoriales à la consommation de films ?

Grâce aux tablettes et aux ordinateurs portables, il est possible de regarder des films et des séries à tout moment et en tout lieu. Mais lorsqu'on séjourne à l'étranger, les contenus en ligne ne sont pas toujours disponibles en raison de ce qu'on appelle le géoblocage. L'UE a pris différentes mesures à cet égard. Dans le cadre du Plan d'action Suisse numérique, l'Observatoire des mesures techniques (OMET) s'est penché sur la situation des ressortissants suisses lors de séjours à l'étranger. Les services de contenu en ligne offrent parfois des fonctions d'enregistrement ou des offres régionales adaptées. L'adhésion de la Suisse aux mesures de l'UE pourrait contribuer à améliorer encore la situation, mais nécessiterait des négociations bilatérales correspondantes. Il serait également possible d'assouplir le géoblocage grâce à la conclusion de contrats entre les titulaires de droits et les services de contenu en ligne. Les résultats de l'enquête de l'OMET font l'objet d'un rapport publié le 22 février 2021.

25 février 2021

Projet avec l'Iran : l'IPI tire un bilan intermédiaire positif



En Iran également, les titres de protection sont importants, en particulier pour le riche écosystème des start-up. L'IPI soutient la république islamique dans le renforcement

de son régime de droits de propriété intellectuelle. Le projet de coopération technique avec ce pays dans le domaine de la propriété intellectuelle figure parmi les nombreux projets de coopération internationale que l'IPI déploie dans le cadre de son mandat légal. Alors que les autres projets en cours sont pris en charge par le Secrétariat d'État à l'économie, celui-ci est entièrement financé par l'IPI et prévoit entre autres l'examen de la législation en matière de biens immatériels en vigueur, des formations et des conseils techniques. Le nombre important de produits iraniens protégés par des indications géographiques (tapis, safran, pistaches et objets artisanaux) est impressionnant. L'Office iranien de la propriété intellectuelle a pris contact avec l'IPI pour la première fois en 2018; la mise en œuvre du projet est lancée en janvier 2020. La responsable de projet de l'IPI tire un bilan intermédiaire positif au bout d'une année. À l'exception d'une visite début 2020, l'IPI développe et met en œuvre l'ensemble du projet en ligne en raison de la pandémie de coronavirus. Habituellement, il part en mission sur place, pendant cinq à dix jours, pour établir des contacts personnels et réaliser les activités du projet. La solution virtuelle constitue un immense défi pour les deux parties, surmonté grâce à beaucoup d'engagement et de flexibilité.

26 février 2021

Les services de soutien aux inventeurs et aux créateurs suisses sont bien notés

Lorsque les PME qui innovent se demandent comment protéger leur propriété intellectuelle (PI), elles se tournent généralement vers des institutions qu'elles connaissent bien comme les services régionaux de promotion de l'innovation ou les chambres cantonales de commerce. Ces intermédiaires les conseillent et les assistent dans leurs démarches pour déposer marques, brevets et designs. Ils font en quelque sorte office

Mars

de passerelle entre les entreprises et l'IPI. Ce dernier propose également des prestations : il informe les innovateurs sur les potentialités des titres de protection. L'IPI a voulu découvrir au moyen d'une étude quels sont les besoins des intermédiaires des PME lorsqu'ils collaborent avec lui. Selon les auteurs de l'étude, les intermédiaires et les PME sont généralement satisfaits des offres existantes de services dans le domaine de la PI. Les intermédiaires ont surtout besoin d'informations sur les biens immatériels, que ce soit pour eux-mêmes ou pour les PME. Le plus souvent, ils aiguillent les entreprises en quête de renseignements en matière de PI vers l'IPI. Parmi les prestations de ce dernier, ce sont surtout les recherches assistées en brevets qui ressortent du lot. S'il est vrai que le niveau de connaissances en PI des PME varie beaucoup, force est de constater qu'il s'est amélioré. Leurs principales préoccupations tournent autour des brevets, des marques, des secrets d'affaires, des stratégies PI et des questions de PI dans les collaborations. Il ressort également de l'étude que tous les types d'intermédiaires sont consultés et que l'IPI est connu. On décèle un réel besoin d'information dans le domaine de la stratégie de protection. C'est pourquoi l'IPI a élaboré une liste de contrôle pour aider les PME et les start-up à élaborer une telle stratégie.

23 mars 2021

Directrice de l'IPI élue déléguée au Bureau du Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets

Lors de sa réunion du 23 mars 2021, le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets élit à l'unanimité Catherine Chammartin comme déléguée au sein de son Bureau. Pendant ce mandat de trois ans, la directrice de l'IPI sera appelée à préparer les dossiers du Conseil d'administration. Le Bureau de cet organe supervise les activités de l'Office européen des brevets. L'Organisation européenne des brevets, dont le siège est à Munich, compte 38 États membres, notamment tous les pays de l'UE ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.

25 mars 2021

Les contrefaçons coûtent cher à la Suisse

L'achat de faux coûte d'énormes sommes aux consommateurs. En 2018, plus de 2 milliards de francs ont été déboursés pour des produits « suisses » contrefaits. Le commerce de contrefaçons nuit à la bonne réputation des entreprises helvétiques qui subissent, chaque année, des pertes de plusieurs milliards de francs. De ce fait, plus de 10 000 postes de travail ont disparu en Suisse en 2018. Rien que l'industrie horlogère et des bijoux a perdu quatre emplois sur dix. Ce fléau touche également les pouvoirs publics qui, selon les estimations des auteurs de l'étude, ont été privés de près de 160 millions de francs. Une étude réalisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur mandat de l'IPI quantifie pour la première fois l'impact de l'industrie mondiale de la contrefaçon sur l'économie suisse. Aujourd'hui déjà, les autorités et le secteur économique collaborent dans la lutte contre les faux, par exemple en organisant des campagnes visant à sensibiliser les consommateurs. L'étude constitue une base déci-

sionnelle solide pour engager, en collaboration avec les milieux politiques, des moyens ciblés contre les agissements illégaux. L'IPI consentira par exemple des efforts encore plus importants à l'avenir pour inscrire dans les accords de libre-échange des standards minimaux en vue de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, l'objectif étant de découvrir et de faire cesser les activités des contrefacteurs là où débute la violation des droits.



Avril

1^{er} avril 2021

Swissness Enforcement: une alliance forte pour défendre la « marque Suisse »

En 2020, l'IPI est intervenu dans 280 cas d'utilisation abusive de l'indication de provenance « Suisse ». Lorsque les armoiries suisses sont employées fallacieusement, il demande aux douanes de détruire les marchandises. Afin de mieux représenter les intérêts de l'économie suisse dans cette lutte à l'étranger, des acteurs privés et étatiques unissent leurs forces. Depuis des années déjà, des associations professionnelles, des entreprises et l'IPI luttent individuellement contre l'utilisation abusive de la croix et des armoiries suisses à l'étranger. Dans le but de surveiller les marchés au niveau mondial et de développer ensemble le savoir-faire en matière d'instruments de lutte nationaux contre les utilisations abusives, les principaux acteurs actifs dans la défense du « Swiss made » fondent l'association Swissness Enforcement.



20 avril 2021

Contribution des entreprises suisses de biotechnologie à la lutte anti-Covid-19

Qu'il s'agisse de développement de tests de diagnostic rapide, de nouvelles méthodes thérapeutiques ou de la production de vaccins, les entreprises suisses de biotechnologie apportent une contribution précieuse pour lutter contre la pandémie. C'est ce qui ressort du Swiss Biotech Report 2021 que l'IPI soutient. Les sociétés de biotechnologie axées sur la recherche ont créé 8 % de postes supplémentaires au cours de l'année et emploient au total 16 300 personnes, selon les chiffres fournis dans le communiqué aux médias de la Swiss Biotech Association. Des demandes de brevet de première classe auraient contribué à ce que

la Suisse se retrouve en tête, pour la dixième année consécutive, de l'Indice mondial de l'innovation. Les investissements en capitaux dans les entreprises suisses de biotechnologie ont quasiment triplé entre 2019 et 2020 pour atteindre 3,4 milliards de francs. Les investissements R&D, quant à eux, sont passés à 2,2 milliards de francs, en hausse de 10 %.

24 avril 2021

Science et jeunesse : présentation des travaux de la relève

Lors de la finale virtuelle du 55^e Concours national de la fondation Science et jeunesse, 107 jeunes chercheurs présentent leurs travaux à un jury d'experts. Des récompenses en espèces d'une valeur totale de près de 100 000 francs et 27 prix spéciaux sont remis. Ils permettront aux jeunes chercheurs de participer à des concours internationaux de projets et à des événements scientifiques en Europe, en Asie et aux États-Unis ou d'effectuer des stages de recherche en Suisse. Compte tenu de la situation sanitaire, les résultats des travaux de recherche sont présentés pour la première fois dans le cadre d'une exposition virtuelle spécialement conçue pour l'occasion. L'IPI s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la relève dans le domaine de la recherche. Ses experts soutiennent les jeunes chercheurs pendant les différentes étapes du concours et leur expliquent les bases de la propriété intellectuelle. Il propose en outre des recherches assistées en brevets.



Mai

26 mai 2021

Bonne performance de l'économie numérique



Lors de sa séance du 26 mai 2021, le Conseil fédéral prend acte du rapport de l'IPI « Accès aux données non personnelles dans le secteur privé ». L'économie numérique contribue significativement à la performance économique suisse. En août 2018, un groupe d'experts du Département fédéral des finances recommande d'examiner les moyens de faciliter l'accès aux données non personnelles dans le secteur privé. L'IPI effectue cette analyse en collaboration avec des spécialistes externes et d'autres offices fédéraux. Son rapport au Conseil fédéral montre que la performance globale de la Suisse dans le domaine est relativement bonne en comparaison avec les autres pays européens. De l'avis même du secteur privé, les marchés des données non personnelles sont, selon un sondage effectué, sur le point de se développer dans notre pays. L'IPI a élaboré avec des spécialistes une première série de contrats modèles disponibles gratuitement sur son site qui visent à faciliter l'accès aux données non personnelles. En collaboration avec le secteur privé et d'autres offices fédéraux, il continuera de proposer des mesures complémentaires de soutien, notamment sous la forme de contrats modèles, de documents de synthèse sur la situation juridique qui entoure les données, de listes de contrôle, de guides pour l'établissement de contrats ou de bonnes pratiques.

Juin

26 mai 2021

Protection des traditions locales : l'expérience indonésienne

En 2021, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) réalise une série de webinaires intitulée « Comment protéger et promouvoir votre culture ». Le 26 mai 2021, elle se penche sur la question de l'utilisation des indications géographiques (IG) par les pays en développement pour protéger des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Pour préserver de tels aspects de la culture locale, pour lesquels un système de protection spécifique fait défaut pour l'heure, il est nécessaire de recourir à d'autres droits de propriété intellectuelle comme les marques ou les brevets ou les IG. En Indonésie, on utilise principalement les IG. Cette problématique traitée par l'OMPI est pertinente en lien avec les tissus traditionnels tissés à la main sur l'île de Flores, appelés « Tenun Ikat Sikka », une IG que l'IPI a soutenue et



établie dans le cadre d'un projet financé par le Secrétariat d'État à l'économie d'une durée de huit ans. C'est ainsi que l'IPI a présenté à l'OMPI Mme Alfonsa Horeng de l'organisation des producteurs Tenun Ikat Sikka pour qui le webinaire susmentionné était l'occasion de partager ses expériences avec un public international, de nouer des contacts et de recevoir aussi des recommandations sur la manière de protéger des aspects importants de l'identité culturelle de Sikka.

2 juin 2021

Attribution du prix spécial de l'IPI « Photographié. Protégé. » au Festival du film éducatif 2021



Le droit d'auteur modernisé protège toutes les photographies, qu'il s'agisse de photographies d'art ou de clichés amateurs ou encore de simples images de produits. Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation des jeunes, l'IPI sponsorise le prix spécial « Photographié. Protégé. » du Festival du film éducatif 2021. Lors du concours annuel, des jeunes de toute la Suisse acquièrent, à l'aide de supports pédagogiques concrets, des compétences numériques et produisent de petits films didactiques. Un nombre record de 740 films ont été envoyés en 2021. Le 2 juin 2021, le Festival du film éducatif 2021 est diffusé sur SRF my School. Des prix sont décernés dans cinq catégories aux films les plus créatifs et éducatifs. Dans leur film éducatif imaginaire et plein d'esprit « Meins ist meins: Urheberrecht einfach erklärt », les lauréates donnent des conseils concrets sur l'utilisation de matériel photographique.

11 juin 2021

Atelier CIPCO/IPI sur le droit de la propriété intellectuelle à l'ère de l'intelligence artificielle

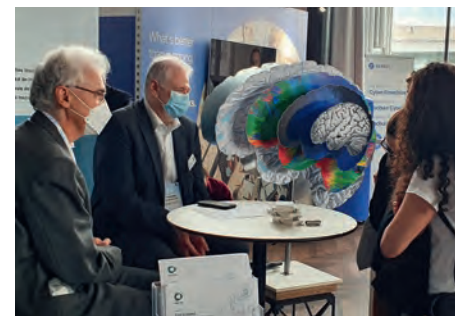
La protection de la propriété intellectuelle (PI) deviendra-t-elle obsolète? Aura-t-on encore besoin d'examineurs de brevets ou de marques? Selon l'opinion largement

répandue sur le rôle que jouera l'intelligence artificielle (IA) à l'avenir, il faudrait répondre à ces questions par l'affirmative. Une nouvelle série de manifestations sur le thème « IA & PI » organisée par le Center for Intellectual Property and Competition (CIPCO) de l'Université de Zurich et soutenue par l'IPI tente de présenter un tableau plus nuancé en tenant compte de points de vue émanant de diverses disciplines et institutions. Organisée en ligne, la première manifestation analyse, d'un point de vue économique et juridique, les conditions générales actuelles et futures en matière de droits de PI pour l'IA.

23 juin 2021

L'IPI participe aux Startup Days

Accueillant des orateurs internationaux, les Startup Days ont lieu au Kursaal à Berne. L'objectif de cette journée est de permettre aux participants d'échanger leurs expériences. En tant que sponsor, l'IPI est présent avec des experts. Un des ateliers porte sur les questions de protection spécifiques qui se posent pour les start-up en lien avec leurs inventions et leurs créations. La propriété intellectuelle et sa protection constituent un aspect particulièrement important du succès des jeunes entreprises. Les Startup Days sont l'un des rares événements pilotes dans le canton de Berne à avoir été sélectionnés pour recueillir des informations dans le cadre de la réalisation de conférences en période de Covid. Le projet pilote bénéficie d'un suivi scientifique.





<Pour une politique fondée sur les faits>

Le service Analyses économiques au sein de l'IPI fournit des bases décisionnelles solides pour la politique et l'économie. Hansueli Stamm, son responsable, nous parle des mandants, des études récentes et de sa charge de cours à l'Université de St-Gall.

12



Hansueli Stamm, responsable du service Analyses économiques

Monsieur Stamm, à la fin mai, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport « Accès aux données non personnelles dans le secteur privé ». C'est votre équipe qui a rédigé la partie économique. De quoi parle-t-elle ?

Hansueli Stamm : Au vu de la numérisation croissante de l'économie, les données revêtent une importance capitale. On pense souvent exclusivement aux données personnelles qui impliquent des exigences particulières en termes de protection. Mais d'un point de vue économique, il ne faut pas sous-estimer les données non personnelles produites partout où des ordinateurs, des systèmes de comptage ou des capteurs sont à l'œuvre : par exemple des données commerciales dans le secteur financier, des données de trafic ou des données d'usure générées dans un parc de machines. Elles jouent un rôle majeur dans le développement de produits et de services innovants. C'est pourquoi un groupe d'experts institué par le Conseil fédéral s'est posé la question de leur disponibilité.

Et pourquoi s'est-on adressé à l'IPI ?

Les données sont des biens immatériels à l'instar de la propriété intellectuelle. Comme dans le cas des droits de propriété industrielle se pose dès lors la question d'une éventuelle défaillance du marché.

Que voulez-vous dire par là ?

Avec le droit des brevets, le but est d'éviter que les personnes actives dans le domaine de la propriété intellectuelle n'abandonnent leurs efforts pour trouver de nouvelles solutions techniques à cause des resquilleurs. Pour prévenir cette situation et garantir l'innovation technique, l'État offre à l'inventeur un droit d'utilisation exclusif et exige en contrepartie la divulgation de l'invention. Nous avons analysé si un tel mécanisme est également nécessaire dans le domaine des données non personnelles.

Et qu'en est-il ressorti ?

Les données non personnelles et la propriété intellectuelle ne sont qu'en partie comparables. La principale différence réside dans la possibilité qu'ont les propriétaires de protéger leur bien de l'usage non autorisé. Grâce à des technologies de cryptage que l'on trouve sur le marché, il est relativement aisé de garder confidentielles des données non personnelles. Il n'y a dès lors aucun risque qu'une personne renonce à recueillir et évaluer des données non personnelles par crainte que des tiers volent le fruit de son travail. Nous n'avons observé ni une défaillance des marchés, ni une insuffisance de données : au contraire, leur échange est intense lorsque cela est jugé nécessaire.

Vous êtes entré en fonction à l'IPI en 2008 en tant qu'économiste. Très longtemps, vous avez travaillé seul; aujourd'hui vous êtes épaulé par deux collaborateurs. Pourquoi ?

Il y a quatre ans, la Direction de l'IPI a décidé d'augmenter les effectifs du service Analyses économiques pour nous permettre de fournir à nos interlocuteurs de la politique et de l'économie des bases pour mener une politique fondée sur les faits. Lorsque nous sommes confrontés à un sujet, nous avons la possibilité de confier des études empiriques à des prestataires indépendants. Notre travail consiste ensuite à synthétiser les résultats dans un rapport. L'exemple de la contrefaçon et de la piraterie nous permet d'illustrer notre manière de procéder. L'économie suisse d'exportation, notamment l'industrie horlogère, déplore depuis des décennies des produits contrefaits illégaux. De plus, des études transnationales indiquent que la Suisse est particulièrement touchée par la piraterie commerciale. Mais nous n'étions pas en mesure de quantifier le problème jusqu'à présent. C'est pourquoi nous avons mandaté des experts de l'OCDE pour trier dans leurs bases de données contenant toutes les statistiques des douanes celles concernant les saisies de produits de marque suisses.

Qu'a donné l'analyse ?

Près de 2 milliards de francs sont dépensés dans le monde pour de faux produits « suisses ». Ce fléau touche doublement les entre-

prises helvétiques : non seulement elles accusent un recul du chiffre d'affaires, mais leur réputation est également ternie. Selon l'étude, il cause en outre la perte de près de 10 000 emplois dans notre pays.

La Fédération de l'industrie horlogère suisse, mais aussi Swissmem, Scienceindustries et l'Union suisse de l'article de marque Promarca ont participé au financement de l'étude de l'OCDE. Quelles conclusions les associations tirent-elles des données disponibles ?

Les associations membres de STOP À LA PIRATERIE sont convenues d'intensifier à tous les niveaux la lutte contre l'industrie de la contrefaçon. Aussi la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie continuera de développer ses campagnes de sensibilisation. Par exemple, l'IPI déploiera des efforts encore plus importants à l'avenir pour inscrire dans les accords de libre-échange, auxquels la Suisse participe, des standards minimaux pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

En vertu de l'art. 170 de la Constitution fédérale, le Parlement doit veiller à ce que l'efficacité des mesures prises par la Confédération fasse l'objet d'une évaluation. Avec vos collaborateurs, êtes-vous également sollicités pour des évaluations législatives ?

Nous sommes le centre de compétences économiques au sein de l'IPI. Il est dès lors de notre ressort d'évaluer les révisions comme celle des dispositions « Swissness ».

La réglementation de la protection des indications de provenance suisses est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017. Quel est son impact ?

Conformément aux études que nous avons mandatées, le bénéfice macroéconomique net de la révision est de 0,2 point du PIB, ce qui équivaut à près de 1,4 milliard de francs ou à 160 francs par habitant.

Le prochain grand projet de réforme dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle est l'introduction d'un brevet suisse entièrement examiné par l'IPI, notamment sous l'angle de la nouveauté.

Comme vous le constatez, nous avons du pain sur la planche. Durant l'exercice sous revue, nous avons publié une première version de l'analyse d'impact de la réglementation prévue. Il est toutefois ressorti de la consultation sur l'avant-projet législatif que diverses modifications sont encore nécessaires. Nous travaillons donc déjà à une mise à jour de cette étude.

En tant que profane, on se demande comment il est possible de mesurer les effets d'une révision législative qui n'est pas encore entrée en vigueur.

C'est à mon équipe et à moi-même qu'il revient de concevoir l'étude de telle sorte qu'elle puisse livrer des résultats pertinents. Lors de la première étude sur le brevet entièrement examiné, nous avons inscrit dans le cahier des charges de l'institut qui la réalisait de prévoir un sondage des inventeurs et des conseils en brevets. Nous voulions connaître les attentes des principaux intéressés, savoir ce qu'ils espèrent ou craignent.

14 L'initiateur de la réforme du droit des brevets en cours, le conseiller aux États glaronnais Thomas Hefti, critique dans sa motion le fait que le brevet suisse soit devenu un outil de second ordre et d'utilité restreinte si on le compare à son important homologue européen. Or il est apparu dans l'étude que plus de 40 % des conseils en brevets actifs en Suisse ne demanderaient pas le brevet suisse entièrement examiné. Ce chiffre vous a-t-il surpris ?

Personne ne s'attendait à un tel résultat. Mais c'est justement pour cette raison que les études indépendantes revêtent une grande valeur, tant pour nos interlocuteurs que pour nous. Elles permettent de mettre en lumière des aspects auxquels personne n'avait pensé. J'irais même plus loin : la prudence est de mise lorsque les résultats d'une étude coïncident avec ses propres attentes.

L'élaboration d'études représente un marché sur lequel les fournisseurs sont en concurrence. Comment éviter que les auteurs livrent des résultats qu'ils pensent souhaitables ?

Soyons francs : la tentation est toujours là de présenter les faits à la convenance du mandant. Étant rattachés à l'administration fédérale, nous sommes soumis à des prescriptions relatives aux marchés publics. Nous collaborons uniquement avec des prestataires des plus sérieux : des entreprises et des instituts proches des hautes écoles qui risqueraient de perdre leur bonne réputation.

Parallèlement à votre activité à l'IPI, vous enseignez la discipline *Law and economics of innovation* à l'Université de St-Gall. Comment s'accordent les deux rôles de scientifique et d'agent public ?

(rit) Cela fonctionne à merveille. Bien entendu, en tant que professeur je bénéficie de plus de libertés qu'en tant qu'employé du secteur public. Mais dans ces deux fonctions, je suis tenu à l'objectivité et à la neutralité.



Marques, brevets, designs et droit d'auteur

La gestion des marques, des designs et des brevets fait partie des tâches principales de l'IPI, tout comme la surveillance des sociétés de gestion de droits d'auteur. La numérisation des processus d'administration des titres de protection entamée en 2014 a pu être presque achevée au cours de l'exercice sous revue. Dans son sillage, la hiérarchie verticale des unités administratives cède le pas à une structure organisationnelle horizontale qui s'articule autour du client.

16

Marques

Pour la première fois dans l'histoire de l'IPI, plus de 20 000 demandes d'enregistrement de marques suisses ont été déposées auprès de la Division des marques, ce qui équivaut à une hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent. Il suffit en outre d'un coup d'œil dans le registre des marques pour constater un changement clair des catégories de produits et services revendus les plus représentés.

Au cours du second semestre 2020, on observe une nette progression des signes pour des appareils médicaux, des masques et des médicaments, alors que pendant le premier semestre 2021, ce sont avant tout des fabricants et des distributeurs de denrées alimentaires qui ont déposé un nombre de demandes supérieur à la moyenne.

Si les raisons de la hausse des produits médicaux et hygiéniques sont évidentes, il est moins aisé d'expliquer l'augmentation générale des demandes dans les autres classes de produits et services. On suppose que de nombreuses entreprises ont mis à profit la

période du confinement pour actualiser leurs portefeuilles de marques. Le déplacement du volume de ventes du commerce stationnaire vers le commerce numérique pourrait également avoir joué un rôle. Cette tendance qui se dessine depuis des années déjà a connu une accélération pendant la pandémie. Il est probable que le développement des canaux de vente en ligne soit à l'origine de besoins supplémentaires en marques correspondantes.

Autre fait marquant des douze derniers mois : les titulaires de marques enregistrées à l'étranger ont été moins nombreux à demander l'extension de la protection à la Suisse par le biais du Système de Madrid. À l'inverse, l'extension internationale de marques suisses a augmenté de pair avec les activités de dépôts dans notre pays.

Durant l'exercice sous revue, la proportion de demandes traitées selon la procédure de l'examen anticipé est passée de 57,9 % (2019–2020) à 64,2 %. Un bon cinquième (22,6 %) de ces demandes étaient manifestement non problématiques et ont pu être enregistrées dans les six jours ouvrables au plus tard. Les demandes qui ont nécessité un examen plus approfondi ont été traitées en 18 semaines, contre 21 pour l'exercice précédent.

Dans le sillage de la tendance observée en 2019–2020, les oppositions formées contre les nouveaux enregistrements de tiers sont en recul, ce qui pourrait être attribué au ralentissement économique causé par la pandémie. En temps de crise, il est connu que les entreprises se concentrent sur leurs activités principales.

Les autres indicateurs pertinents pour l'activité de brevetage se situent dans la fourchette normale. Après une forte croissance pendant l'exercice précédent, les demandes d'examen anticipé sont restées relativement stables. Le nombre d'annuités payées pour les brevets européens produisant effet en Suisse est passé à 136 115, en augmentation de 6,8%; pour les brevets suisses, 6727 annuités ont été versées, ce qui correspond à une baisse de 2,6% par rapport à l'exercice précédent.

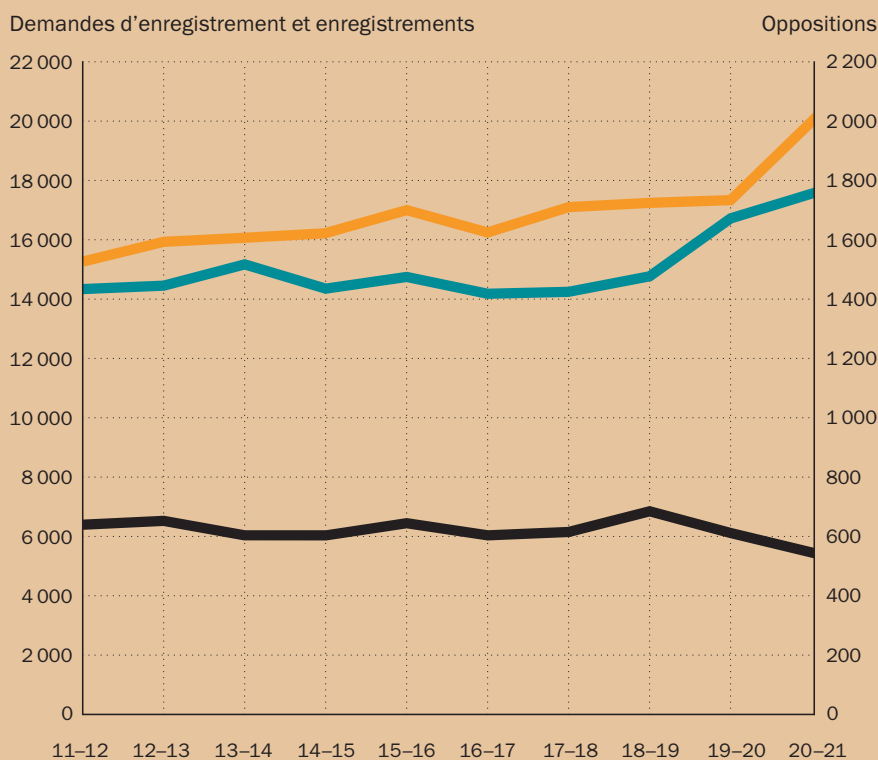
Brevets

La pandémie de coronavirus laisse des traces dans le domaine des brevets suisses. Pendant la première vague d'infections au printemps 2020 en particulier, les demandes de brevet en lien avec la Covid-19 se sont multipliées, ce qui a eu pour résultat une légère progression des demandes pendant l'exercice 2019–2020. Au cours des douze derniers mois, le nombre de demandes nationales de brevet a légèrement reculé (1628 contre 1666).

Alors que les activités de brevetage se sont maintenues à un niveau habituel, la demande en recherches assistées a progressé de 17% pour s'établir à 1127. Le succès grandissant que connaît cette prestation traduit la grande utilité qu'elle revêt pour les clients. L'excellent réseau tissé avec les institutions nationales, régionales et cantonales de promotion de l'innovation, ainsi que le prix temporairement réduit des recherches assistées en brevets en raison de la pandémie (100 francs au lieu des 300 habituels) ont certainement contribué à ce bon résultat.

Évolution dans le domaine des marques

Au cours de l'année sous revue, on enregistre une nette augmentation des demandes d'enregistrement de marques.



- Demandes nationales d'enregistrement
- Marques suisses enregistrées
- Oppositions formées



Au printemps 2020, il a fallu proposer très rapidement les services de recherche non commerciaux en ligne. Cette nouvelle forme de prestations est devenue la nouvelle normalité. Contrairement aux craintes initiales, elle n'a pas eu d'impact négatif sur la qualité et la disponibilité des services qui demeurent très appréciés par la clientèle.

La surcharge de travail qui a pesé sur les collaborateurs suite à la forte augmentation de la demande en recherches assistées a coïncidé avec un projet interne d'envergure, dont les débats parlementaires sur la motion Hefti sont à l'origine. L'intervention parlementaire du conseiller aux États glaronnais Thomas Hefti vise l'introduction d'un brevet suisse entièrement examiné, notamment sous l'angle de la nouveauté.

Afin de mettre rapidement en œuvre une éventuelle révision du droit des brevets, la Division des brevets s'est appliquée à réduire, au cours de l'exercice sous revue, les demandes pendantes de brevet. Jusqu'ici, il fallait compter environ 36 mois entre le dépôt d'un brevet et l'invitation à payer la taxe d'examen. Dans la perspective d'une nouvelle procédure d'examen, ce délai sera progressivement raccourci à 24 mois d'ici à la fin de l'exercice 2023–2024.

Designs

Au cours des douze derniers mois, les designs enregistrés ont augmenté de près de 26 % passant de 631 à 795. Le nombre d'objets déposés a lui aussi évolué positivement pour s'établir à 3200 (contre 2398 l'exercice précédent). Au début de l'année sous revue déjà, les multiples demandes téléphoniques et écrites traduisaient un intérêt accru pour ce titre de protection. Les clients ont abordé nettement plus rarement l'aspect financier de la protection de la PI, ce qui est d'autant plus frappant que les problèmes économiques avaient été le plus souvent évoqués l'exercice précédent pour justifier la radiation de demandes.

Il convient enfin de mentionner l'introduction de la 13^e édition de la Classification internationale de Locarno pour les dessins et modèles industriels. À l'interne, le passage s'est déroulé sans anicroches. Pour rappel, contrairement à la procédure de dépôt d'une marque dans laquelle le client choisit lui-même la catégorie de produits qui lui semble pertinente sur la base de la Classification de Nice, ce sont les collaborateurs de l'IPI qui s'en occupent pour les designs.

Numérisation

Thème phare, la numérisation a aussi occupé l'IPI, qui a entamé ces dernières années une transformation profonde à l'échelle interne dans le cadre du projet Gestion électronique des droits de propriété (GET). Il s'agit pour l'essentiel de la numérisation et de l'automatisation de l'ensemble des processus liés à l'administration des titres de protection : du dépôt d'une marque ou d'un brevet à leur radiation en passant par leur prolongation.

Lorsque le projet a été lancé en 2014, la Direction de l'IPI s'était fixé trois objectifs : l'automatisation des tâches répétitives, l'introduction des dossiers électroniques et la mise en place d'une infrastructure numérique pérenne et évolutive au gré des besoins.

Entretemps, cette transformation est achevée en grande partie. Les processus internes de l'IPI sont numérisés selon le standard *Business Process Model and Notation* (modèle de procédé d'affaire et notation) et, dans la mesure du possible, harmonisés ou automatisés.

Les bases des adaptations organisationnelles planifiées depuis 2019 étaient ainsi jetées. L'organisation, jusqu'à présent verticale, de l'administration des titres de protection articulée autour des trois unités administratives Marques, Designs et Brevets a été abandonnée en faveur d'une organisation horizontale qui place le client au centre. À partir du 1^{er} juillet 2021, tous les processus ayant trait au dépôt, à l'examen formel, à la publication et à l'enregistrement des titres de protection sont assurés par les 20 collaborateurs du nouveau service Dépôts & Registres.

Administrativement, le service est rattaché à la Division Marques & Designs, qui résulte également de la réorganisation. Tous les projets de numérisation de l'IPI qui concernent l'administration des titres de protection sont réalisés par l'état-major de cette division en collaboration avec la Division Informatique.

Les processus d'affaires numériques continueront d'être développés et utilisés, comme base, pour d'autres mesures d'optimisation en lien avec la qualité ou l'efficacité. Le projet de cyberadministration eGov tente par exemple de relier directement les processus clientèle aux processus numériques de l'IPI afin d'en accroître la simplicité, la transparence et la rapidité. Les clients ont ainsi, pour la première fois, la possibilité de déposer des requêtes pour plusieurs titres de protection relevant de différents registres.

Années fiscales

Marques

	2020-21	2019-20	Différence en %	2018-19	2017-18	2016-17
National						
Demandes d'enregistrement (dépôts)	20 018	17 310	15,6	17 231	17 109	16 229
– dont marques « express »	1 799	1 496	20,3	1 461	1 114	992
– dont dépôts électroniques	19 451	16 789	15,9	16 663	16 554	15 663
Enregistrements	16 981	16 017	6,0	14 763	14 238	14 172
Demandes en suspens	9 421 ¹	8 621	9,3	9 106	8 307	7 129
Prolongations	11 961	11 699	2,2	10 914	11 519	10 847
Oppositions						
Procédures introduites	549	607	-9,6	684	616	605
Dossiers classés	628	699	-10,2	664	606	661
Procédures en cours	584 ¹	667	-12,4	757	705	695
International						
Enregistrements internationaux avec extension de la protection à la Suisse	16 150 ²	16 604	-2,7	16 840	15 631	15 342
Renouvellements	14 329 ²	13 513	6,0	13 652	13 863	13 821

20

Brevets

Demandes de brevet suisse et brevets suisses délivrés

Demandes de brevet déposées	1 628	1 666	-2,3	1 658	1 591	1 795
– dont provenance suisse	1 336	1 382	-3,3	1 285	1 305	1 464
– dont provenance étrangère	292	284	2,8	373	287	331
Brevets délivrés	745	651	14,4	615	718	646
Demandes de brevet traitées	2 244	1 983	13,2	2 048	2 238	2 200
Demandes de brevet en suspens	5 229 ³	5 761	-9,2	5 969	6 271	6 820
Brevets en vigueur	6 727 ³	6 904	-2,6	7 127	7 304	7 371

Demandes de brevet européen et brevets européens délivrés

Déposées à l'OMPI (office récepteur) et transmises à l'OEB	8	32	-75,0	30	39	36
Brevets européens délivrés prenant effet en Suisse et au Liechtenstein ⁴	122 418	135 473	-9,6	136 472	107 728	96 065
Brevets européens payés prenant effet en Suisse et au Liechtenstein	136 115 ³	127 443	6,8	121 695	111 172	106 007

Demandes internationales de brevets (PCT)

Déposées à l'OMPI (office récepteur) et transmises à l'OMPI	35	50	-30,0	59	93	128
-------------------------------------------------------------	----	----	-------	----	----	-----

Designs

Nouveaux dépôts	795	631	26,0	671	780	866
– nombre d'objets	3 200	2 398	33,4	2 687	2 888	2 752
Prolongations pour la deuxième période de protection	491	518	-5,2	408	556	514
Prolongations pour la troisième période de protection	327	303	7,9	333	374	418
Prolongations pour la quatrième période de protection	227	240	-5,4	218	169	114
Prolongations pour la cinquième période de protection	58	74	-21,6	84	86	81
Radiations	855	787	8,6	822	839	835
Designs en vigueur	9 284 ¹	9 346	-0,7	9 500	9 649	9 723

Des changements dans la méthode de relevé des données sont possibles.

¹ Au 30.06.2021 ² Sources: OEB, OMPI; au 06.08.2021 ³ Au 09.07.2021 ⁴ Sources: OEB, OMPI

L'introduction d'eGov se fait de manière échelonnée. C'est la Division Marques & Designs, anciennement la Division des marques, qui a joué un rôle de pionnier en intégrant de nombreux modules eGov au cours des deux derniers exercices. En termes de chiffres, il s'agit de la division qui a le plus d'interactions avec les clients.

La clientèle a accès à une base de données comprenant toutes les marques suisses et les marques internationales produisant effet en Suisse. Elle a la possibilité de recevoir en toute sécurité et rapidement les écrits de l'IPI sous forme électronique et sans rupture de médias. Elle peut aussi présenter des requêtes, par exemple la modification d'inscriptions au registre des marques, et créer un compte d'utilisateur qui permet, entre autres, de consulter à tout moment l'état des modifications au registre requises.

Observatoire des mesures techniques

Les mesures techniques telles que les protections anticopies et les contrôles d'accès numériques permettent aux titulaires de droits de contrôler l'utilisation de leurs œuvres et autres objets protégés. L'Observatoire des mesures techniques (OMET) est le centre de compétences de la Confédération pour l'évaluation des effets de telles mesures sur l'utilisation licite de contenus protégés par le droit d'auteur. Il est rattaché à l'IPI.

Au cours de l'année sous revue, l'Observatoire n'a reçu aucune annonce.

En 2020, l'Observatoire a mené à terme son enquête sur la portabilité transfrontière de contenus audiovisuels en ligne. Dans son rapport, il est parvenu à la conclusion que les consommateurs sont bel et bien confrontés au blocage géographique privé lorsqu'ils se rendent dans un autre État. Par exemple, ils ne peuvent pas accéder, à l'étranger, à tous les films ou séries auxquels ils se sont abonnés. De nature diverse, les raisons ne peuvent généralement pas être qualifiées d'abusives. Le géoblocage privé joue par exemple un rôle important, entre autres, dans le financement de films, leur permettant ainsi de déployer au mieux leur potentiel financier dans les divers pays. Dans son enquête, l'OMET a toutefois constaté que les fournisseurs de contenus audiovisuels en ligne s'efforcent, dans la mesure du possible, d'adapter leur offre aux besoins des abonnés. Ils proposent ainsi des offres régionales adaptées afin de rendre leurs contenus acces-

sibles aussi à l'étranger. Le 17 février 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport. L'OMET continue de suivre la situation et informera le Conseil fédéral des éventuels développements fin 2023.

Surveillance des sociétés de gestion des droits d'auteur

Les sociétés de gestion font valoir collectivement les droits des compositeurs, chanteurs, auteurs et cinéastes dans les cas où une gestion individuelle n'est pas possible ou ne fait pas sens (p. ex. photocopies). Le public peut ainsi utiliser des contenus protégés; en contrepartie, les titulaires sont rémunérés de façon appropriée. La Suisse compte aujourd'hui cinq sociétés de gestion (SUISA, SUISSIMAGE, ProLitteris, SSA et SWISSPERFORM).

L'IPI en assume la surveillance, en collaboration avec la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. À cet effet, il est en contact régulier avec ces sociétés.

La persistance de la pandémie de coronavirus a placé le secteur culturel face à des défis de taille. Dans ce contexte, les sociétés de gestion ont parfois été confrontées à un recul sensible des recettes. Jugées importantes, les actions de solidarité en faveur des acteurs culturels initiées par elles ont été, dans la mesure du possible, approuvées par l'IPI.

Les sociétés suisses de gestion

	Année de fondation	Répertoire d'œuvres	Membres	Membres, mandants compris
SUISA	1923	œuvres musicales non théâtrales	compositeurs, paroliers, éditeurs de musique	40 150
SUISSIMAGE	1981	œuvres audiovisuelles	scénaristes, réalisateurs, producteurs, autres titulaires de droit de la branche cinématographique	4 042
PROLITTERIS	1974	œuvres littéraires et dramatiques, œuvres d'art plastique	écrivains, journalistes, peintres, sculpteurs, photographes, graphistes, architectes, éditeurs de livres, de journaux et de revues, éditeurs d'art	>14 000
SSA	1986	œuvres dramatiques littéraires et musicales, œuvres chorégraphiques, œuvres audiovisuelles et œuvres multimédias	auteurs dramatiques, compositeurs, scénaristes, réalisateurs	3 458
SWISSPERFORM	1993	droits à rémunération dans le domaine des droits voisins	artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, organismes de diffusion	19 777

Recettes brutes de la gestion des droits en Suisse et à l'étranger en millions de francs

	2020	2019	2018
SUISA	138,5	155,2	152,6
SUISSIMAGE	77,7	108,7	59,6
PROLITTERIS	35,2	35,2	36,4
SSA	23,9	25,3	23,3
SWISSPERFORM	59,2	58,3	58,5



Le <cabinet juridique> de la Confédération

L'IPI est le centre de compétences national pour toutes les questions concernant les brevets, les marques, les indications de provenance, les designs et le droit d'auteur. De cette fonction de <conseiller juridique de la Confédération> en matière de propriété intellectuelle, il découle une multitude de tâches dans les domaines de la législation et de la coopération internationale.

24

Covid-19: accès aux vaccins et aux médicaments et rôle de la propriété intellectuelle

La flambée pandémique de coronavirus n'a épargné quasiment aucun secteur de la vie sociale. Les milieux politiques, économiques, scientifiques et de santé publique se sont retrouvés confrontés à des défis inédits. Dans le sillage du développement des premiers vaccins contre la Covid-19, les questions relatives à la propriété intellectuelle (PI) sur les inventions ont suscité de plus en plus d'intérêt. Les médias suisses en ont beaucoup parlé; parmi les gros titres, on pouvait lire « Profit pour l'industrie pharmaceutique ou vaccin pour les pauvres? », « Les brevets sur les vaccins doivent être levés » ou « Le Parlement européen est favorable à la suspension des brevets sur les vaccins anti-Covid ». Du point de vue des détracteurs, les droits de propriété industrielle font obstacle à l'accès aux médicaments et aux vaccins. Le Conseil fédéral voit les choses différemment. De son avis, ils sont au contraire primordiaux pour garantir un accès équitable aux vaccins et aux médicaments dans le monde entier. Ils constituent en effet le socle sur lequel s'appuient les accords de licence. Ces derniers permettent la circulation du savoir-faire dans le cadre de collaborations entre entreprises et le transfert de technologie nécessaire afin d'assurer, le plus rapidement possible, la production de vaccins sûrs en quantité suffisante. Les titres de protection

encouragent en outre à investir dans des médicaments novateurs; ce système d'incitation revêt dès lors aussi une grande importance pour la maîtrise des pandémies futures et d'autres défis de santé. L'IPI a défendu cette position au sein d'organismes nationaux et internationaux et a rempli son rôle de centre de compétences pour toutes les questions concernant la PI en lien avec la pandémie de coronavirus au sein de l'administration fédérale.

Efficacité de la loi révisée sur le droit d'auteur

En avril 2019, le Conseil des États a chargé le Conseil fédéral, sur requête de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture, de procéder à un examen de l'efficacité de la loi révisée sur le droit d'auteur (LDA). La révision étant entrée en vigueur depuis un an environ, il est possible de tirer de premières conclusions qui pourraient être utiles dans le cadre des réflexions sur l'évolution du droit d'auteur. L'IPI a pris contact avec les milieux concernés et analyse actuellement les points pertinents.

Un deuxième mandat d'examen sur le thème du droit d'auteur émane de la Commission des affaires juridiques du Conseil national; il concerne la société de gestion SUISA, la coopérative des compositeurs, auteurs et éditeurs de musique. La commission a demandé au Conseil fédéral d'analyser la situation juridique

et la pratique de SUISA concernant l'encaissement, auprès des entreprises, des redevances liées à la musique de fond. SUISA et les associations représentatives des utilisateurs concernées ont été auditionnées dans le cadre de cet examen. Dans son rapport du 13 janvier 2021, l'IPI a relevé que la pratique de la coopérative ne saurait être critiquée. Il subsiste toutefois, selon lui, diverses questions d'application qui pourraient être clarifiées dans le cadre des négociations de tarif. Le rapport montre en outre que la LDA permettrait d'alléger les petites entreprises sur le plan tarifaire. En conclusion, aucun besoin d'action de la part du Conseil fédéral ou de l'IPI ne semble dès lors nécessaire.

Comment moderniser le système suisse des brevets ?

Le 12 décembre 2019, le Conseil national a adopté, en tant que second Conseil, la motion « Pour un brevet suisse en phase avec notre époque » du conseiller aux États Thomas Hefti. L'IPI, qui est le centre de compétences de la Confédération dans ce domaine, a préparé un avant-projet de révision de la loi sur les brevets (LBI) et le rapport explicatif y relatif. La procédure de consultation a duré du 14 octobre 2020 au 1^{er} février 2021. Il en est clairement ressorti que les milieux consultés se félicitent généralement d'une modernisation de la procédure d'examen des brevets. Une nette majorité des participants souhaite toutefois une adaptation des différentes mesures prévues dans l'avant-projet. L'IPI traite désormais les résultats de la procédure de consultation à l'attention du Conseil fédéral pour qu'il puisse décider de la suite à donner au dossier.

Droits de PI dans la sélection variétale ?

Selon Maya Graf, conseillère nationale bâloise, il demeure une insécurité juridique considérable dans le domaine de la sélection variétale. C'est pourquoi elle a déposé le 17 juin 2020 la motion « Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle ». Celle-ci vise à adapter la LBI et si nécessaire la loi sur la protection des obtentions végétales de telle sorte que la transparence en matière de droits de PI soit améliorée et que l'obtention de nouvelles variétés par hybridation subséquente soit facilitée. La motion est actuellement traitée par le Conseil des États.

Rapport « Accès aux données non personnelles dans le secteur privé »

Toujours plus de machines et appareils, mais aussi de véhicules et de biens de consommation collectent en permanence des données de fonctionnement et de réglage, ainsi que des données environnementales. On dit qu'au XXI^e siècle, les données auraient plus de valeur que le pétrole. C'est pourquoi un groupe d'experts

institué par le Conseil fédéral a fait examiner leur disponibilité pour l'économie privée. Lors de sa séance du 26 mai 2021, le collège gouvernemental a pris connaissance du rapport « Accès aux données non personnelles dans le secteur privé » élaboré sous la houlette de l'IPI. Les six études réalisées par des experts externes analysent les aspects économiques de la question, le cadre juridique actuel et les possibilités d'intervention du législateur. Le rapport souligne l'importance de l'économie numérique pour la Suisse. Le cadre juridique est jugé suffisant et aucune initiative législative n'est recommandée pour l'instant. Pour faciliter l'accès aux données non personnelles, le rapport recommande la création de ce qu'on appelle des espaces de données. Ces infrastructures n'étant pas opérationnelles pour l'heure, l'IPI proposera, en collaboration avec d'autres offices et le secteur privé, des instruments de soutien complémentaires en faveur des PME. Comme mesure immédiate, il a mis plusieurs contrats-types gratuits à disposition sur son site Internet.

Davantage d'efficacité dans la lutte contre les contrefaçons

Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mandatée en 2020 par l'IPI et quatre associations de branche a analysé pour la première fois les conséquences du commerce mondial de produits contrefaits sur l'économie suisse. Les résultats donnent à réfléchir puisque rien qu'en 2018, les détenteurs de droits de PI ont été floués de plus de 4,5 milliards de francs de chiffres d'affaires. Près de 10 000 postes de travail ont été détruits. Afin de pouvoir lutter plus efficacement à l'avenir contre les agissements de l'industrie du faux, le Conseil fédéral a mis en consultation, début 2020, un projet visant à simplifier la procédure d'intervention de l'Administration des douanes (AFD), qui prévoit, par exemple, que l'IPI conduise à l'avenir la procédure administrative écrite faisant suite à la saisie de petits envois. Le but de cette mesure est de réduire sensiblement la charge administrative de l'AFD pour qu'elle puisse se concentrer à nouveau sur son activité principale, les contrôles aux frontières. Les propositions formulées ont recueilli une large approbation. Le projet et le message seront complétés en conséquence et soumis une nouvelle fois au Conseil fédéral.

Application de la réglementation « Swissness »

Le train législatif relatif à la protection de l'indication de provenance « Suisse » attribue des tâches d'exécution à l'IPI dans l'application du droit au plan national. Celui-ci est intervenu dans 86 cas en 2020 (contre 66 l'année précédente). Ayant à chaque fois trouvé des solutions consensuelles (comme en 2019), il n'a pas eu à engager de procédure pénale. La défense de la « marque

Suisse» à l'étranger demeure toutefois un grand défi pour les autorités suisses et l'économie. Si, sur les marchés stratégiques que sont l'UE et les États-Unis, les demandes de marques comportant illégalement une croix suisse ont diminué suite à nos interventions, il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi l'IPI a créé début 2021, en collaboration avec *economiesuisse* et onze autres associations et entreprises, le partenariat public-privé *Swissness Enforcement*. La nouvelle institution unit les forces des organisations économiques, des entreprises et des autorités intéressées, fournit des informations et coordonne les mesures contribuant à optimiser l'application des droits.

26 Activités multilatérales

Le 19 mars 2021, le Parlement a donné son approbation à l'adhésion de la Suisse à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et des indications géographiques; parallèlement, il a adopté les adaptations de la loi sur la protection des marques élaborées par l'IPI. Quelques mois plus tard déjà, le 18 août 2021, le Conseil fédéral a approuvé les ordonnances d'application et mis en vigueur l'Acte de Genève à la fin 2021. Dès janvier 2022, les producteurs suisses pourront protéger leurs indications géographiques simultanément dans de nombreux États à l'aide d'une procédure d'enregistrement simple.

Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, la Suisse a organisé, en collaboration avec d'autres pays membres du groupe informel *Friends of IP and Innovation*, un événement destiné à éclairer comment la PI peut soutenir les PME dans le développement de technologies vertes. Parmi les orateurs se trouvait aussi Remy Buser, CEO et cofondateur de *Bloom Biorenewables*. La start-up fribourgeoise développe des technologies chimiques permettant de remplacer le pétrole par des matières végétales, par exemple pour la production de plastiques, de cosmétiques ou de textiles. Buser a démontré que dans ce modèle commercial les brevets jouent un rôle primordial.

Activités bilatérales

Les accords de libre-échange suppriment les entraves au commerce, qu'il s'agisse de douanes ou d'obstacles non tarifaires. Les exportations protégées par des marques ou des brevets constituant un pan important de l'économie suisse, la protection de la PI dans l'État partenaire joue presque toujours un rôle central pour notre pays. En association avec les autres États de l'Association européenne de libre-échange (l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège), la Suisse a lancé en mars 2021 des négociations en vue de conclure un accord de libre-échange avec la Moldavie,

a poursuivi celles avec la Malaisie et le Vietnam et a avancé dans la procédure de révision de l'accord actuel avec le Chili. Deux ans après la conclusion de l'accord de libre-échange, la Suisse a négocié avec les pays latino-américains du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) l'élargissement des listes permettant de protéger des indications géographiques spécifiques.

L'IPI a en outre collaboré avec des pays partenaires importants et fait avancer les projets communs développés avec les pays prioritaires que sont le Brésil, Singapour et la Grande-Bretagne. Enfin, il a conseillé et soutenu des entreprises suisses confrontées à des défis concrets dans le domaine de la protection de la PI en Chine et dans d'autres pays partenaires.

Coopération internationale

La coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle fait partie du mandat légal de l'IPI. Parmi les projets autofinancés par l'IPI, l'Iran constitue actuellement le pays prioritaire. Depuis le début du projet lancé le 1^{er} janvier 2020, il a été possible de mettre en œuvre près de 30 activités dans les domaines du droit d'auteur, des brevets, des marques et des indications géographiques.

Parallèlement, l'IPI planifie et élabore des projets de coopération internationaux sur mandat du Secrétariat d'État à l'économie. Durant l'exercice sous revue, nos experts ont réalisé des projets avec l'Afrique du Sud, l'Albanie, la Colombie, le Ghana, l'Indonésie, le Myanmar, le Pérou (1^{re} phase) et la Serbie (2 projets). D'autres projets avec le Bénin, le Maroc, la Palestine, le Pérou (2^e phase) et la Tunisie sont en phase de planification. Ils couvrent une large palette de thèmes basés sur les besoins des pays ciblés: l'élaboration de stratégies et de lois, le conseil aux autorités douanières et aux tribunaux ainsi que la formation de PME, de conseils en brevets et de producteurs de produits agricoles.

La pandémie de coronavirus a fortement entravé les activités de coopération de l'IPI. En effet, il a fallu annuler toutes les missions et contributions d'experts dans les pays où sont menés des projets. Grâce aux mesures déployées, par exemple des rencontres virtuelles au lieu des physiques, de nombreuses activités ont néanmoins pu avoir lieu.

Développement durable

Il y a six ans, les Nations Unies sont tombées d'accord sur l'Agenda 2030 avec l'approbation de tous les pays membres. Celui-ci formule 17 objectifs de développement durable de la planète qui tiennent compte équitablement de la dimension économique,

sociale et environnementale pour relever ce défi. Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie nationale pour le développement durable 2030 (SDD 2030) et le plan d'action qui l'accompagne. Celui-ci définit quels seront les principaux axes d'action ces dix prochaines années en vue de mettre en œuvre l'agenda. L'IPI a participé à l'élaboration de la SDD 2030 en y contribuant avec son expertise en PI.

Études et évaluations

Pour que les décisions qui touchent la politique, l'économie et la société soient rationnelles, il est nécessaire de disposer de données fiables. C'est pourquoi l'IPI publie régulièrement des études et des rapports sur les thèmes ayant trait à la PI. L'évaluation de la législation « Swissness » entrée en vigueur début 2017 a revêtu un intérêt particulier au cours de l'exercice sous revue. Diverses études ont été réalisées et un rapport consolidé a été rédigé à l'attention du Conseil fédéral. L'IPI a également fait examiner comment la Suisse gère les données non personnelles, ce qui a également débouché sur un rapport au Conseil fédéral. Sur mandat de l'IPI et de quatre associations de branche suisses, l'OCDE a conduit une étude sur l'impact de la contrefaçon et du piratage sur l'économie suisse. Enfin, une analyse s'est penchée sur les prestations proposées actuellement en Suisse par diverses institutions sur des questions de PI.

Toutes les études ont été publiées et peuvent être téléchargées à l'adresse www.ipi.ch.

Recherches, lutte contre la contrefaçon et le piratage, formation

En tant que centre de compétences de la Confédération dans le domaine des brevets, des marques, des designs et du droit d'auteur, l'IPI a aussi pour tâche de sensibiliser le public, de proposer des formations et de fournir des services d'information. Parmi ces derniers figurent les recherches commerciales en brevets et de marques en faveur de l'économie nationale et internationale.

28

Recherches commerciales

Le chiffre d'affaires dégagé par les recherches en brevets réalisées pour des clients institutionnels en Suisse et à l'étranger s'élève à 4,98 millions de francs, en augmentation de 5 % par rapport à 2019–2020 (4,72 millions de francs). En chute libre au cours du premier semestre 2020 en raison de la pandémie de coronavirus, la demande s'est redressée : durant le premier semestre 2021, elle se situait seulement 2 % en dessous du niveau enregistré avant la crise.

La pandémie a contraint l'IPI à changer son mode de communication avec la clientèle et à opter pour des formats entièrement virtuels. L'accélération numérique a permis de maintenir de nombreux précieux contacts avec les clients ou d'en établir de nouveaux. Si la tenue d'ateliers en ligne et les échanges avec les clients par écrans interposés fonctionnent très bien, la retransmission en virtuel de présentations tenues en présentiel, par exemple dans le cadre de foires, continue de nous poser des défis. Différents essais ont été réalisés avec des « stands virtuels », qui n'ont hélas guère attiré de monde.

Soucieux de développer nos produits et nos services, nous avons principalement revu la conception de notre rapport de recherche et changé la technologie permettant sa création. Il en résulte un rapport avec une mise en page attrayante et une navigation simplifiant la consultation du document électronique dans lequel les informations additionnelles réunies par l'expert en brevets au cours de la recherche sont mises en avant. Ces aménagements permettent au client de comprendre encore plus rapidement et facilement le résultat de la recherche et de l'intégrer dans ses analyses subséquentes.

Même si les recherches de marques ont dégagé, au cours de l'exercice sous revue, un chiffre d'affaires brut en augmentation de quelque 16 % par rapport à 2019–2020 (443 000 contre 384 000 francs), force est de constater que cela fait plusieurs années que ce secteur d'activités de l'IPI est en net recul. Au regard de ce constat et des moyens de recherche optimisés offerts par les bases de données gratuites, l'IPI a décidé au début de l'année 2021 de fermer les recherches de marques ip-search fin juin 2022, ce qui laisse suffisamment de temps à la clientèle pour trouver un autre fournisseur. Jusqu'à la fermeture de ce service, les recherches de marques sont proposées dans leur qualité habituelle.

Recherches assistées

Afin de soutenir l'économie, notamment les start-up innovantes et les PME, l'IPI a pris le parti, au premier semestre 2020, de proposer gratuitement ses recherches assistées en brevets durant les mois d'avril et de mai. Cette mesure a rencontré un grand succès. Dans le but de prolonger cette aide à l'économie, la Direction a décidé de réduire le prix de ces recherches de 300 à 100 francs pour toute la durée de l'exercice sous revue.

Un accueil favorable a été réservé à cette mesure de l'IPI en réponse à la crise induite par la pandémie de coronavirus. 1127 recherches assistées en brevets (contre 967 au cours de l'exercice précédent) ont ainsi été réalisées au cours des douze mois sous revue, ce qui représente une augmentation de près de 17%, alors que la demande pour ces produits avait déjà fait un bon de 27% durant l'exercice 2019–2020.

Cette évolution positive est notamment le fait des partenaires de l'IPI actifs dans l'écosystème d'innovation comme les services de promotion économique ou de transfert de savoir et de technologie. Durant la crise, la coopération avec ces partenaires a été renforcée. Le réseau de l'IPI s'étend aujourd'hui à plus de 20 organisations dans toute la Suisse. Certaines proposent des recherches assistées dans leurs locaux grâce à l'infrastructure en ligne de l'IPI, d'autres ont intégré de manière durable l'offre de ces produits dans leur programme d'encouragement. Lorsque les bénéficiaires de ces programmes remplissent les conditions requises, l'IPI les soutient au moyen d'une recherche assistée gratuite.

Il convient de souligner en particulier le partenariat avec Inno-suisse. Au cours de l'exercice sous revue, l'IPI a effectué gratuitement 273 recherches assistées au total (contre 229 l'année précédente) pour les bénéficiaires des différents programmes proposés par l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, ce qui équivaut à une augmentation de plus de 19%.

En raison des règles de distanciation physique et des restrictions de mobilité imposées par le Conseil fédéral, les recherches assistées ont été réalisées presque exclusivement en ligne, ce qui a généralement très bien fonctionné et été apprécié par les bénéficiaires. Les sondages auprès de la clientèle, pour lesquels nous avons enregistré un taux de réponse de 25% environ, démontrent également la satisfaction avec nos recherches assistées : 95%

des clients se disent très satisfaits du rapport prix-prestations (contre 83% en 2019), 92% de la qualité (contre 89% en 2019) et 99% des interlocuteurs de l'IPI (contre 98% en 2019).

Lutte contre la contrefaçon et le piratage

Selon une étude récente de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les entreprises suisses ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de 4,5 milliards de francs environ en raison du commerce international de produits contrefaits et de copies illicites qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle de notre pays. Les fournisseurs de produits illégaux sont des cartels souterrains œuvrant également dans le trafic de drogues et d'armes et la traite d'êtres humains.

Tous les produits qui promettent des bénéfices sont frappés par ce fléau. Parmi les catégories particulièrement attrayantes figurent les montres et les bijoux, les vêtements et les chaussures ainsi que les médicaments. En termes de valeur et de volume, ces produits constituent la majorité des saisies effectuées par les autorités douanières et pénales.

C'est en 2004 qu'il est ressorti d'un sondage et d'entretiens menés par l'IPI avec des représentants de l'économie privée et des autorités que la contrefaçon constitue un problème d'envergure. Afin de lutter durablement contre ce phénomène, une vaste alliance de sociétés actives dans l'industrie et le commerce crée, en collaboration avec l'IPI, la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie en juillet 2005. Deux ans plus tard, la plate-forme se transforme en l'association STOP À LA PIRATERIE dont l'objectif est la prévention au travers de mesures de sensibilisation du public. Le 1^{er} juillet 2008, de nouvelles dispositions législatives en la matière entrent en vigueur en Suisse. Celles-ci interdisent l'importation et l'achat de produits contrefaits également pour l'usage privé et consolident les mesures mises en œuvre par l'association.

Les activités étaient concentrées au départ sur le principal groupe cible des vacanciers. Des conseils concrets étaient donnés aux touristes suisses sur la manière de se comporter à l'étranger dans le cas où il leur serait proposé des articles prétendument de marque à prix bas. Eveline Capol, secrétaire centrale de l'association depuis deux ans, sourit en repensant aux premières campagnes. Bien que des montres bon marché continuent d'être vendues sur la plage,

la situation a évolué, selon elle, puisqu'aujourd'hui, Internet est devenu le principal canal de distribution, et ce aussi pour des produits contrefaits de haute qualité.

L'industrie du faux a vite compris que le cyberspace offre des conditions idéales pour toucher les consommateurs, les appâter et les tromper. De plus, la croissance constante du commerce en ligne lui permet d'accéder à de nouveaux groupes de clientèle. Eveline Capol parle d'une dynamique déplorable encore renforcée par les fermetures du commerce stationnaire liées à la pandémie. C'est pour cette raison que les activités de sensibilisation ont été intensifiées. Il suffit de citer la conférence de presse en ligne organisée à la fin mars 2021. « Nous misons sur la force des faits et des images », ajoute Eveline Capol. Suite à la présentation d'une étude de l'OCDE commandée par l'IPI sur les dommages économiques de la piraterie commerciale, des vidéos des opérations de destruction de montres et de médicaments saisis ont été montrées aux journalistes.

30

Au printemps, STOP À LA PIRATERIE a également lancé sa première campagne entièrement en ligne sous le slogan « Don't be fake. Be original ». Quatre influenceurs suisses de renom ont rendu leur communauté respectivement attentive à la problématique de la contrefaçon dans les secteurs les plus divers. Leurs posts et leurs stories ont enregistré plus de 1,3 million de vues.

Les campagnes de l'association STOP À LA PIRATERIE visent trois principaux groupes cibles. Le plus important est constitué des personnes qui tombent dans le panneau en pensant acheter, en toute bonne foi, un original. Des études empiriques montrent que plus de la moitié des acheteurs de contrefaçons appartiennent à ce groupe. En parallèle, il existe un groupe à ne pas sous-estimer de consommateurs à la recherche de bonnes affaires qui s'accommode de l'achat d'une contrefaçon. Et, enfin, il y a ceux qui souhaitent acquérir des produits qu'ils ne peuvent pas acheter sur le marché officiel, en premier lieu des médicaments nécessitant une ordonnance et des compléments alimentaires.

Le marché gris pharmaceutique est devenu l'eldorado de l'industrie du faux. Les statistiques sur les saisies réalisées par les autorités douanières indiquent que près d'un tiers des médicaments contre l'impuissance vendus en ligne sont contrefaits. Dans l'idéal, les pilules n'ont aucun effet, dans le pire des cas, elles s'avèrent toxiques. « Quand on achète ce genre de produits de provenance douteuse, il faut être conscient que l'on risque de mettre sa santé en danger, ce qui est bien plus grave qu'une perte pécuniaire », avertit Eveline Capol.

Formation

Malgré les restrictions liées au coronavirus, l'IPI a proposé 85 activités de formation au cours des douze mois sous revue, allant d'introductions générales à des cours spécifiques d'approfondissement. Les contenus des cours que l'IPI a organisés dans ses propres locaux ou auprès d'autres prestataires ont été remodelés pour être présentés via les plateformes numériques courantes. Les formateurs de l'IPI ont pu ainsi transmettre leur savoir à plus de 1600 participants.

Le cours de spécialiste en PI et conseil en brevets s'est tenu tant en présentiel qu'en ligne. Grâce à la grande flexibilité des enseignants et des participants, les quatorze jours de cours ont tous eu lieu pendant l'exercice sous revue.

Conformément à son mandat légal, l'IPI soutient des organisations et des programmes qui encouragent l'inventivité et l'innovation, comme le Swiss Innovation Forum (SIF), la Fondation Science et jeunesse ou encore Young Enterprise Switzerland (YES).

Le « Company Programme » de YES offre la possibilité à des jeunes du secondaire II de créer, durant une année, une mini-entreprise. Pour la première fois, un représentant de l'IPI a siégé dans le jury et participé à la désignation des meilleurs jeunes entrepreneurs de Suisse. Dans le sillage de cette collaboration avec YES, un formateur en PI de l'IPI s'est rendu dans dix écoles en Suisse, a transmis son savoir en ligne pour trois autres et a animé deux ateliers. L'« IP Management Award » a été décerné à la mini-entreprise Sironia, dont l'approche a convaincu l'IPI.

Dans le cadre du projet de coopération internationale avec l'Iran, nos formateurs en PI ont organisé dix ateliers en ligne. Ceux-ci ont porté sur des questions comme l'obtention d'un droit à la marque et la défense d'une marque, qui ont été illustrées à l'aide d'exemples tirés de la pratique suisse en matière d'examen des marques. Ils ont permis aussi aux examinateurs iraniens de découvrir comment obtenir un brevet européen, la procédure PCT et la pratique de l'IPI en matière d'examen des brevets. En Serbie, les formateurs en PI de l'IPI ont aidé les services compétents dans l'évaluation de start-up prometteuses.





De gauche à droite : Luc-E. Amgwerd, Barbara Hübscher Schmuki, Evelyn Zwick, Oliver Gassmann, Corina Eichenberger-Walther (présidente), Sara Stalder, Yves Bugmann, Peter Walser; absente : Beatrice Renggli (vice-présidente)

Le Conseil de l'Institut – désigné par le Conseil fédéral – est, pour ce qui est de la gestion de l'IPI, la plus haute instance dirigeante de l'Institut.

Corina Eichenberger-Walther

Avocate et médiatrice,
présidente

Beatrice Renggli

Lic. iur., vice-présidente

Luc-E. Amgwerd

Lic. iur., CEO Gjosa SA

Yves Bugmann

Lic. iur.

Oliver Gassmann

Prof. et dr iur., professeur ordinaire
de management de la technologie
et de l'innovation, Université de Saint-Gall

Barbara Hübscher Schmuki

Lic. rer. pol.

Sara Stalder

Directrice de la Fondation pour la
protection des consommateurs (SKS)

Peter Walser

Dr sc. nat. EPF, conseil en brevets

Evelyn Zwick

Phys. dipl. EPF, conseil en brevets

L'organe de révision : le Conseil fédéral a désigné comme organe de révision le Contrôle fédéral des finances. Celui-ci révise la comptabilité et fait un rapport au Conseil de l'Institut.



De gauche à droite : Alban Fischer, Felix Addor, Catherine Chammartin (directrice), Eric Meier, Jürgen Horwath

La Direction est nommée par le Conseil de l'Institut, à l'exception du directeur ou de la directrice qui sont désignés par le Conseil fédéral.

Catherine Chammartin

Directrice et cheffe de la Division
Finances & Personnel

Alban Fischer

Vice-directeur et chef de la
Division des brevets

Eric Meier

Vice-directeur et chef de la
Division Marques & Designs

Felix Addor

Directeur suppléant, juriconsulte
de l'IPI et chef de la Division
Droit & Affaires internationales

Jürgen Horwath

Vice-directeur et chef de la
Division Informatique

Résultat positif malgré la pandémie

L'exercice 2020-2021 boucle sur un bénéfice opérationnel de 3,2 millions de francs; les recettes nettes se montent à 63,6 millions de francs. Les gains actuariels totaux résultant de la réévaluation des engagements de prévoyance et de la fortune de prévoyance selon la norme IAS 19 atteignent 26,6 millions de francs. Le capital propre s'élève à 85 millions de francs, en progression de 29,8 millions de francs.

34

Les recettes de l'IPI issues des taxes sont en augmentation de 2,4 millions de francs par rapport à l'année dernière. S'élevant à 55,6 millions de francs, elles représentent 87 % des recettes totales de l'IPI, donc sa principale source de revenus. Elles sont suivies par les recettes provenant des prestations de service, qui atteignent 5,5 millions de francs (soit 9 % du revenu), en hausse de 0,3 million de francs par rapport à 2019-2020.

Les recettes générées par les annuités de brevets ont progressé de quelque 1,2 million de francs par rapport à l'exercice précédent malgré la pandémie sévissante. Les recettes provenant des taxes perçues dans le domaine des designs sont restées stables (+ 2000 francs).

Les recettes dans le domaine des marques affichent à nouveau une croissance (+ 1,2 million de francs). Elles proviennent principalement des taxes d'enregistrement (0,8 million de francs). Les taxes de prolongation et celles perçues pour la désignation de la Suisse dans les enregistrements internationaux ont augmenté de 0,2 million de francs par rapport à 2019-2020.

Les charges pour prestations de tiers, en recul de 0,3 million de francs, se chiffrent à 2,5 millions de francs, tandis que les charges

d'exploitation, en hausse de 2 millions de francs, s'élèvent à 57,7 millions de francs.

Le 25^e exercice de l'IPI boucle sur un bénéfice opérationnel de 3,2 millions de francs. La réévaluation des engagements de prévoyance à long terme et de la fortune de prévoyance en application de la norme comptable IAS 19 débouche sur des gains actuariels de 26,6 millions de francs. C'est principalement la modification des hypothèses démographiques et donc des bases de calcul (changement de LPP2015 à LPP2020) qui a permis de générer des gains sur les engagements de prévoyance, alors que les bénéfices dégagés par la fortune de prévoyance résultent de la bonne performance des actifs placés.

En tenant compte des bénéfices actuariels, l'IPI clôt l'année sur un résultat global positif de 29,8 millions de francs. En fin d'exercice, le capital propre s'élevait à 85 millions de francs.

L'organe de révision a confirmé sans réserve la régularité de la tenue des comptes.

Le rapport financier complet (en allemand uniquement) est disponible sous www.ipi.ch/ca.



Bilan

(en milliers de CHF)	2020-2021 30.06.2021	2019-2020* 30.06.2020
Liquidités	134 133	128 513
Créances résultant de prestations de services	875	518
Actifs sur contrats	568	426
Autres créances	1 724	1 142
Comptes de régularisation actifs	2 650	2 783
Actif circulant	139 950	133 381
Immobilisations corporelles	20 073	21 617
Immobilisations incorporelles	1 340	1 652
Immobilisations en leasing	19 607	20 049
Actif immobilisé	41 021	43 318
Total des actifs	180 972	176 700
Engagements résultant de livraisons et de prestations de services	765	1 102
Passifs sur contrats	10 199	9 944
Paiements anticipés de clients (comptes courants)	6 459	7 482
Engagements financiers envers des tiers	558	558
Autres engagements	11 288	10 350
Comptes de régularisation passifs	3 813	3 872
Provisions à court terme	3 257	2 754
Capitaux de tiers à court terme	36 339	36 064
Autres provisions	3 164	3 933
Engagements de leasing	19 206	19 602
Provisions pour engagements envers la caisse de pensions	37 315	61 906
Capitaux de tiers à long terme	59 685	85 441
Bénéfice (+) / Perte (-)	3 163	1 491
Réserves issues du bénéfice	90 779	89 288
Pertes actuarielles cumulées	-8 994	-35 584
Capital propre	84 948	55 195
Total des passifs	180 972	176 700

* Voir annexe du rapport financier complet (disponible en allemand uniquement), chapitre 2 qui explique les principes comptables appliqués et l'adaptation de la méthode comptable.

Compte de résultat et compte de résultat global

(en milliers de CHF)	2020-2021 du 01.07.2020 au 30.06.2021	2019-2020* du 01.07.2019 au 30.06.2020
COMPTE DE RÉSULTAT		
Taxes	55 555	53 122
Services	5 497	5 213
Recettes diverses	2 806	2 157
Recettes brutes	63 858	60 492
Autres diminutions de recettes	-291	-274
Recettes nettes	63 566	60 218
Charges pour prestations de tiers taxes	-174	-954
Charges pour prestations de tiers services	-1 255	-1 207
Autres charges pour prestations de tiers	-1 109	-717
Charges pour prestations de tiers	-2 538	-2 879
Charges de personnel	-46 580	-46 299
Charges informatiques	-2 262	-1 899
Autres charges d'exploitation	-4 733	-4 041
Amortissements et charges de dépréciations	-2 659	-2 326
Contributions au Tribunal fédéral des brevets	-694	-789
Contributions à la Fondation sic!	-330	-337
Contributions à l'association STOP À LA PIRATERIE	-282	-
Contributions à l'association Swissness Enforcement	-131	-
Charges d'exploitation	-57 672	-55 691
Résultat d'exploitation	3 356	1 649
Produits financiers	93	14
Charges financières	-287	-172
Résultat financier	-193	-158
Bénéfice (+) / Perte (-)	3 163	1 491
COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL		
Bénéfice (+) / Perte (-)	3 163	1 491
Gains / Pertes actuariels	26 590	-7 867
Autres éléments du résultat global	26 590	-7 867
Résultat global	29 753	-6 376

Les bénéfices / pertes actuariel(le)s (Autres éléments du résultat global) ne sont pas intégrés au compte de résultat.

* Voir annexe du rapport financier complet (disponible en allemand uniquement), chapitre 2 qui explique les principes comptables appliqués et l'adaptation de la méthode comptable.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)	2020-2021 du 01.07.2020 au 30.06.2021	2019-2020* du 01.07.2019 au 30.06.2020
Recettes/(dépenses) liées aux activités opérationnelles		
Bénéfice	3 163	1 491
Amortissements sur les immobilisations corporelles	1 906	1 562
Amortissements sur les immobilisations incorporelles	312	323
Amortissements sur les immobilisations en leasing	441	441
Revenus/dépenses sans incidences sur les liquidités	20	5
Actualisation des engagements de leasing	100	102
Augmentation/diminution provisions à long terme gratifications de service	-769	326
Augmentation/diminution provisions à long terme caisse de pensions	1 999	1 955
	7 172	6 205
Augmentation/diminution créances résultant de prestations de services	-376	142
Augmentation/diminution actifs sur contrats	-142	-227
Augmentation/diminution autres créances	-582	-172
Augmentation/diminution comptes de régularisation actifs	133	-901
Augmentation/diminution engagements résultant de livraisons et de prestations de services	-337	72
Augmentation/diminution passifs sur contrats	255	-168
Augmentation/diminution autres engagements	938	-1 966
Augmentation/diminution comptes de régularisation passifs	-60	888
Augmentation/diminution provisions à court terme	502	426
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	7 502	4 300
Investissements en immobilisations corporelles	-362	-1 910
Désinvestissements immobilisations corporelles	-	-
Investissements en immobilisations incorporelles	-	-83
Désinvestissements immobilisations incorporelles	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-362	-1 993
Augmentation/diminution engagements financiers envers des tiers	-	30
Remboursement des engagements de leasing	-496	-496
Augmentation/diminution paiements anticipés de clients (comptes courants)	-1 024	1 287
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 520	821
Augmentation/diminution nette des liquidités	5 621	3 128
Liquidités en début d'exercice	128 513	125 385
Liquidités en fin d'exercice	134 133	128 513

* Voir annexe du rapport financier complet (disponible en allemand uniquement), chapitre 2 qui explique les principes comptables appliqués et l'adaptation de la méthode comptable.

État du capital propre

(en milliers de CHF)	Gains/Pertes actuariels cumulés	Réserves issues du bénéfice*	Total capital propre*
État au 01.07.2019 sans adaptation	-27 717	90 301	62 584
Adaptation de la méthode comptable	-	-1 013	-1 013
État au 01.07.2019	-27 717	89 288	61 571
Bénéfice	-	1 491	1 491
Autres éléments du résultat global	-7 867	-	-7 867
Résultat global	-7 867	1 491	-6 376
État au 30.06.2020	-35 584	90 779	55 195
État au 01.07.2020	-35 584	90 779	55 195
Bénéfice	-	3 163	3 163
Autres éléments du résultat global	26 590	-	26 590
Résultat global	26 590	3 163	29 753
État au 30.06.2021	-8 994	93 942	84 948

* Voir annexe du rapport financier complet (disponible en allemand uniquement), chapitre 2 qui explique les principes comptables appliqués et l'adaptation de la méthode comptable.



Alexandra Nightingale est responsable de projets dans le service Développement durable & Coopération internationale (2^e de couverture).



Jon Jegerlehner est en troisième année d'apprentissage de commerce (p. 11).



Esther Marchetti travaille en tant que juriste dans le service juridique Droits de propriété industrielle (p. 15).



Daniel Schwab travaille dans l'état-major de la division Marques & Designs (p. 18).

Robidog

On la voit aux côtés du teckel miniature Pudding, emblématique d'une invention que nous apprécions tous. Il y a 40 ans, Joseph Rosenast, un amoureux des chiens originaire de Thoune, et Heinrich Bisaz inventent les toilettes pour chien Robidog, une boîte verte dans laquelle on jette les crottes de Médor emballées dans un petit sachet. Joseph Rosenast dépose son invention pour la faire breveter. Le 20 août 1982, le quotidien Thuner Tagblatt titre : « Hilft Blechbehälter gegen Hundedreckplage? » (un conteneur en tôle pour lutter contre les déjections canines?). En 1987, l'inventeur cynophile est récompensé au Salon des inventions de Genève. Plus tard, dans une interview, on lui demande si son invention lui a permis de devenir millionnaire. Il répond qu'avec son épouse, ils ont travaillé très dur ces 20 dernières années. Il lui semble donc plus que mérité d'avoir un retour sur investissement. « Inventer est une chose, commercialiser en est une autre », conclut-il. L'inventeur met le doigt sur un point important : développer une innovation et la protéger n'est pas de tout repos. L'entreprise existe toujours. Le nom de la marque est composé des lettres initiales des noms de famille des deux inventeurs (ROsenast et Blsaz) et du terme DOG. Joseph Rosenast est décédé en 2008 à l'âge de 78 ans.

Guitare

Fils de photographe, il est très à l'aise devant l'objectif et est lui-même un photographe amateur passionné. Son invention préférée est la guitare électrique, car il aime à la fois écouter de la musique et en jouer. Dès qu'il prend sa Fender, il plonge dans un autre univers et oublie tout ce qui l'entoure. Il est fan de musique rock : son répertoire va des chansons des années 70 au grunge des années 90. L'inventeur de sa guitare est Leo Fender, fondateur de la société éponyme en Californie en 1946 et véritable pionnier dans la fabrication de guitares. Grâce à ses premières innovations, l'entreprise est devenue l'un des fabricants les plus influents de guitares et de basses électriques, d'amplificateurs et de systèmes de sonorisation. Le modèle *Stratocaster*, qui se démarque par un design révolutionnaire, est produit depuis 1954. La *Strat*, comme on la surnomme souvent, demeure la guitare électrique la plus populaire, la plus vendue et la plus copiée au monde. En 2021, pour les 30 ans de *Nevermind*, l'album culte de Nirvana, Fender rend hommage à Kurt Cobain, l'icône grunge du groupe décédé en 1994, en commercialisant sa guitare. Quelle source d'inspiration pour les jeunes musiciens !

Tétine

L'invention qui lui rend le plus service actuellement, c'est la lolette (expression suisse pour désigner une tétine). Elle aide son fils Lorenz à se calmer facilitant ainsi la vie de toute la famille. Il suffit aux parents de dégainer cette « arme secrète » pour consoler et reconforter en cas de bobos ou dans les moments de frustration ou d'ennui. Ce petit objet aux vertus apaisantes restera un allié indispensable jusqu'au jour où Lorenz donnera sa lolette à la fée des tétines. L'histoire de la tétine remonte à quelque 4500 ans : c'est en Égypte que l'on trouve des précurseurs de la « tututte ». Au Moyen Âge, on avait recours à des « sachets à sucer » qu'on remplissait parfois de pavot ou d'alcool pour aider les enfants à s'endormir. La tétine, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été développée en Allemagne quelques années après la Seconde Guerre mondiale par Adolf Müller, un dentiste, et son collègue orthodontiste Wilhelm Bartels. Ils la décrivent comme une « sucette d'apaisement formatrice de palais, naturelle et orthodontique ».

Vélo

Dans son quotidien professionnel, il doit être attentif aux moindres détails. L'invention qu'il affectionne est le vélo couché Streetmachine Gte du fabricant HP Velotechnik, car, lorsqu'il se déplace, il aime voir le paysage se dérouler devant ses yeux. Au lieu d'avoir le nez dans le guidon, il est confortablement installé dans le siège et profite d'une excellente visibilité panoramique. Que ce soit sur les routes pendant les vacances, à l'entraînement sportif ou en se rendant au travail : la position allongée offre de formidables perspectives, comme le souligne le fabricant (et comme nous l'a prouvé l'évolution humaine). En raison de la géométrie du cadre, les montées peuvent vite devenir fatigantes. Il est donc essentiel d'avoir un bon braquet. Grâce au train épicycloïdal breveté Rohloff dans le moyeu arrière, il est aisé de changer les vitesses à tout moment et même debout, si nécessaire. La seule limite réside dès lors dans la forme physique de chacun... Selon le fabricant HP Velotechnik, il a fallu plus de 25 ans pour développer le Streetmachine Gte. Preuve que les bonnes inventions prennent du temps et nécessitent un certain investissement et beaucoup de persévérance.



Daniela Schneider est la responsable du Service du personnel de l'IPI (p. 23, 4^e de couverture).



Kamran Houshangpour est expert en brevets et formateur en PI (p. 31).



Eveline Capol est la secrétaire générale de STOP À LA PIRATERIE, la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie (p. 35).



Beat Zurflüh possède son propre atelier de décorateur (p. 42).

Chat domestique / chat porte-bonheur

Son « invention » préférée ? Le chat domestique. Elle voue un amour inconditionnel à Tigi, son matou de trois ans, qui adore se cacher et faire des câlins à sa maîtresse. En Suisse, les races animales, les variétés végétales et les procédés biologiques d'obtention de végétaux ou d'animaux ne sont pas brevetables. Mais il est possible de breveter les inventions biotechnologiques comme la fabrication d'insuline humaine à partir de culture de levure. Un brevet permet de protéger une invention technique qui apporte une solution technique à un problème concret. Le corps humain aux différents stades de sa constitution et de son développement (embryon compris) est exclu de la protection par un brevet, tout comme le sont les séquences génétiques et les séquences génétiques partielles existant à l'état naturel, qu'elles soient d'origine humaine ou autre. Un design, en revanche, comme celui du célèbre chat porte-bonheur peut être protégé. Placée devant un magasin ou un foyer, la statue traditionnelle japonaise représentant un chat assis et levant la patte gauche est censée attirer bonheur et prospérité... et, pourquoi pas, favoriser aussi l'éclosion de nombreuses idées novatrices.

Velcro

Son invention favorite est le velcro. Il est toujours fasciné par l'histoire de cette invention inspirée de la nature qui trouve de nombreuses applications pratiques dans la vie de tous les jours et jusque sur la Lune. Son inventeur, l'ingénieur électrique suisse Georges de Mestral, découvre, au retour d'une partie de chasse, quantité de fruits de bardane accrochés dans les poils de ses chiens. Surpris par leur pouvoir agrippant, il les enlève soigneusement, puis les observe au microscope. C'est en 1955 qu'il fait breveter la bande velcro. De l'avis de Kamran Houshangpour, cette invention, au principe simple, est la preuve que l'homme a encore beaucoup à apprendre de la nature, mais aussi que l'association de nombreux petits éléments permet de développer une grande force. Sans oublier la praticité du scratch puisqu'il suffit d'une seule main pour fermer une chaussure.

Robot ménager

Dans sa fonction, elle organise des opérations de destruction de faux médicaments ou des événements médiatiques montrant un bulldozer aplatis des montres contrefaites. À la maison, son invention préférée est le robot ménager. Il lui permet de concocter des spécialités culinaires en un tour de main. En recevant le Kenwood Chef Titanium Swiss Edition pour son mariage, elle était plutôt sceptique. Mais, en un rien de temps, elle s'est rendu compte que ce robot multifonction, qui accroche le regard avec son design métallique, lui rendait de fiers services pour confectionner des gâteaux et tailler des crudités. Et lorsque la mode des smoothies est arrivée, elle a acheté un accessoire qui lui permet de préparer, en un temps éclair, des boissons glacées à partir de fruits et de crème. Ce qui n'est pas pour déplaire à son fils qui a avalé quasiment d'une traite une de ces créations lors de la séance photo.

Ruban adhésif

Il a conçu les décors pour les photographies du rapport annuel 2020–2021. Son métier requiert de la créativité et de l'inspiration, mais aussi un savoir-faire artisanal. Son invention préférée ? Le ruban adhésif en tissu, indispensable à ses yeux pour poser et fixer des câbles ou encore recouvrir des bords ou des ouvertures. Il l'utilise dans son atelier pour fixer des choses en attendant que la colle ait durci. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il emploie, dans son métier ou à la maison, ce support hautement adhésif, résistant et facilement amovible, qu'il se plaît à appeler sa « troisième main ». À l'origine, le ruban adhésif en tissu a été mis au point par la société Johnson & Johnson pour l'armée américaine (sur la base d'une idée de Vesta Stoudt) afin d'empêcher l'humidité de pénétrer dans les caisses de munitions. Les soldats se rendent vite compte que ce ruban permet non seulement de sceller les caisses de munitions, mais s'avère aussi utile pour réparer les fusils, les jeeps, les avions, etc. Après la guerre, les maisons poussent comme des champignons. Le ruban adhésif en tissu devient alors populaire auprès des concierges et des propriétaires, par exemple pour réparer les fuites de tuyauterie. Aujourd'hui, il est fréquemment utilisé par les techniciens de scène et très prisé des bricoleurs.





Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Istituto Federale della Proprietà Intellettuale
Swiss Federal Institute of Intellectual Property

Stauffacherstrasse 65/59 g
CH-3003 Berne
T +41 31 377 77 77
info@ipi.ch | www.ipi.ch